



Augmentation de la dotation du poste «Développement du culte»; décision

Propositions:

1. Le Synode soutient l'augmentation de la dotation du poste «Développement du culte».
2. Il accorde 90 points de poste à cet effet.

Explication

1. Activités autour du culte dans le secteur Théologie

Le soutien et le développement du culte figurent au centre des préoccupations du Conseil synodal depuis plusieurs années. Il est guidé dans cette tâche par la conviction que le culte constitue le cœur de la vie de l'Eglise. La communauté de nos frères et sœurs dans la foi se réunit pour entendre Dieu, lui rendre grâce, le louer avec ses chants et se présenter à lui dans la prière. Elle agit ainsi au nom de tous les membres de la société. Le processus Vision Eglise 21 a confirmé cette vision: un grand nombre des questions et une bonne partie des réponses formulées lors du Synode de réflexion font référence à la thématique du culte. Il existe une forte aspiration vers un culte qui soit moderne tout en présentant un profil résolument réformé et qui repose en même temps sur un fondement théologique solide.

Le Conseil synodal s'occupe de cette question depuis plusieurs années déjà. Les objectifs de législature 2011-2015 stipulent dans leur deuxième objectif: «Nous encourageons la visibilité et l'unité des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure». Il a été décidé entre autres de mener un processus de discussion et de réflexion sur le thème: «Qu'est-ce que le culte réformé?». Ce questionnement intègre la dimension de la musique d'Eglise et se réalise en coopération avec le Centre de compétence sur la liturgie et la conférence du psautier alémanique (objectif partiel 2C). Le Conseil a par la suite mandaté le secteur Théologie pour élaborer un concept de développement de la qualité en matière de culte.

Le secteur Théologie a mis en œuvre ce mandat dans le cadre du projet «Développement du culte Refbejuso». Au cœur de la réflexion figurent les efforts pour préserver la diversité des cultes, en apportant toutefois plus de soin à leur préparation et en poursuivant le processus de développement du culte. En ce qui concerne la musique d'Eglise, l'objectif est

d'enrichir la palette des styles musicaux. Il était évident depuis le début qu'un tel projet ne devait ni concurrencer le travail de préparation des cultes dans les paroisses ni doubler la recherche effectuée au centre de compétence sur la liturgie. Il est apparu au contraire judicieux de mettre en place une offre de soutien aux paroisses sur des thèmes en lien avec le culte et la musique d'Eglise. Un groupe de réflexion constitué de pasteures et de pasteurs, de musiciennes et de musiciens, de sacristaines et de sacristains, de conseillères et de conseillers de paroisse ainsi que de spécialistes issus de l'ensemble des services de l'Eglise (animation jeunesse et catéchèse) était responsable du choix des thèmes.

Le site www.gottesdienst.refbejuso.ch [en allemand n.d.tr.] est la plateforme du projet sur laquelle se trouvent les offres élaborées jusqu'ici:

- ateliers sur les thèmes tels que jeunesse, générations, culture du feedback, chants et musique, prise de parole durant le culte, atelier du futur Culte, transformation des lieux d'Eglise;
- information sur les projets des paroisses et régions;
- plateforme d'échange pour des cultes réussis;
- informations sur des musiciennes et musiciens pour le culte;
- réflexions théologiques sur le culte.

Les demandes des paroisses et régions témoignent de l'engouement pour la modernisation du culte. Les ressources allouées jusqu'ici fixent cependant des limites strictes aux activités de soutien que peut fournir le secteur Théologie. Pour toutes ces raisons, le Conseil synodal a décidé de demander au Synode d'augmenter dans la mesure qui convient la dotation du poste existant dédié au «Développement du culte».

2. Réorganisation du travail liturgique alémanique

La réorganisation du travail liturgique en Suisse alémanique rend également nécessaire d'étoffer le poste dédié au développement du culte. L'Assemblée des délégués de la conférence sur la liturgie et le psautier de Suisse alémanique a adopté en octobre 2014 un nouveau modèle pour le futur travail liturgique dans les Eglises réformées de Suisse alémanique. Le modèle prévoit de mieux relier entre elles les activités liées au culte et d'éviter les redondances. La nouvelle structure encourage les acteurs principaux à collaborer dans ce champ d'action ecclésial par exemple avec le Centre de compétence liturgique de l'Université de Berne. Ce dernier, cofondé par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, remplit ainsi une fonction capitale de passerelle entre l'Université et la pratique de l'Eglise sur le terrain. Les responsables du culte et de la musique d'Eglise des Eglises nationales (SG, ZH, AG, BEJUSO) seront cependant surtout impliqués de manière plus importante dans le travail liturgique intercantonal.

Le nouveau modèle développé et actuellement mis en œuvre présuppose des postes de responsables du travail sur les cultes suffisamment dotés.

3. Préserver les acquis et aller de l'avant

Le projet «Développement du culte» n'a pu être élaboré sous sa forme actuelle que parce que le Conseil synodal avait accordé un poste de gestion de projet pour 2014/2015 et, qu'après avoir évalué le travail fourni, il l'avait prolongé à deux reprises pour un an à chaque fois. Ce poste prendra fin irrévocablement en décembre 2017.

Comme nous venons de le montrer, une offre diversifiée de possibilités de soutien a pu voir le jour depuis le début du projet. Celle-ci est taillée sur mesure en fonction des besoins des paroisses. Toute une série de paroisses et régions ont opté pour certaines offres et se sont parfois lancées dans des processus de plus longue haleine encore en cours. Un grand nombre de personnes issues des différents ministères et services de notre Eglise se sont engagées avec énergie dans ce travail de développement et y travaillent encore. A l'heure actuelle, les paroisses ont à leur disposition un réseau dense de spécialistes. Après la disparition du poste de gestion de projet de 20% dans le secteur Théologie, une grande partie du travail déjà effectué est remise en question.

4. Coûts

Le Synode d'hiver 2013 a fixé un plafond de 6000 points de poste pour les emplois permanents. Cette limite est déjà pleinement atteinte. Il ne reste donc plus aucune possibilité de créer de nouveau poste permanent supplémentaire.

Après la disparition du poste de gestion de projet à 20%, le secteur Théologie ne disposerait plus que d'un 5% pour les activités liées au culte. L'augmentation de la dotation permet d'aménager un poste à 75% pour le développement du culte.

Si le Synode adopte la présente proposition d'augmenter de 90 points de poste, le plan des points de poste pour les emplois permanents passera de 6000 à 6090 points au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil synodal